



**Finances - Economie - Emploi - Formation  
et Chambres Consulaires**

**OBJET : Développement de l'offre de formations – création d'un bâtiment tertiaire sur le Pôle d'Activités de la Gare**

**EXPOSE**

La communauté de communes place la formation au cœur de sa stratégie de développement. Dans cette perspective, les élus communautaires ont adopté, en séance du Conseil du 17 décembre 2020, une convention territoriale d'exercice concerté des compétences relatives au soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation avec le Conseil régional des Pays de la Loire.

Depuis début 2021, la communauté de communes a ouvert un Campus connecté animé par un tuteur en coopération avec l'Université de Nantes au sein du Quai des Entrepreneurs et accueille depuis la rentrée, une licence 3 « Commerce Vente Marketing » grâce à un partenariat mis en œuvre avec le CNAM des Pays de la Loire pour consolider l'offre en enseignement supérieur sur le territoire.

Compte tenu du succès de l'ouverture de cette première promotion du CNAM, composée de 15 étudiants, et des perspectives de développement et de croissance des effectifs post-bac sur la communauté de communes, la création d'un nouvel espace dédié à la formation doit être anticipée.

En effet, le développement de l'offre de services en direction des créateurs, repreneurs et dirigeants au sein du Quai des Entrepreneurs le conduit à ne plus disposer d'une capacité suffisante pour accueillir dans de bonnes conditions les futurs étudiants.

L'objectif principal consiste ainsi à créer un lieu d'enseignement supérieur adapté, confortable, moderne et innovant, conforme aux besoins actuels de l'enseignement universitaire.

Le bâtiment regrouperait notamment :

- Le Campus connecté qui donne accès à distance à une offre de plus de 600 formations certifiantes post-bac, Licence, Master, Doctorat des Universités de France,
- Plusieurs promotions de niveau licence 3 du CNAM,
- Des espaces de travail partagés, salles pédagogiques et de formations permettant l'accueil de nouveaux cursus de formations universitaires technologiques.

Il conforterait alors l'offre de parcours d'enseignement supérieur et répondrait à l'ambition première du Conseil régional des Pays de la Loire de doter les territoires de campus attractifs.

Le site retenu pour l'opération serait localisé dans le prolongement du Quai des Entrepreneurs, sur le Pôle d'Activités de la Gare.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses	(HT)	Recettes	
Construction d'un bâtiment tertiaire – frais d'études, de maîtrise d'œuvre et travaux	2 100 000,00 €	Etat - DSIL	630 000,00 €
		Conseil régional des Pays de la Loire	630 000,00 €
		Autofinancement (CCCD)	840 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 100 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 100 000,00 €</b>

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances - Economie - Emploi - Formation et Chambres Consulaires » réunie le 21 septembre dernier.

### DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la réalisation d'un ensemble immobilier tertiaire sur le Pôle d'Activités de la Gare,
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer l'ensemble des consultations pour mener à bien le projet ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 7 octobre 2021

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20211011-699-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-10-2021

Publication le : 11-10-2021

Conseil Communautaire du 7



Le Président,  
  
Alain HUNAUT

## Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt et un, le sept octobre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – Salle de conférence - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X	P	M. Sébastien CROSSOUARD
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY			X		
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON		X			
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X	P	Mme Manolita BLAIN-MAZÉ
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Nathalie PIGREE

Mesdames Laurence LE BIHAN et Annette PIETIN sont arrivées à 17 h 46 après la lecture de la délibération n° 086 relative à l'avenant n°2 à la convention de portage foncier de la résidence du Val d'Emilie.

M. François-Xavier LE HECHO est arrivé à 17 h 50 lors de la lecture de la délibération n° 087 relative la décision modificative n°1 du budget principal.

AR-Préfecture

044-200072726-20211011-699-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-10-2021

Publication le : 11-10-2021



Le Président,

Alain HUNAUULT